

# Azay Infos



## AIDE AUX JEUNES D'AZAY-LE-BRÛLÉ

*Vous avez entre 14 et 25 ans, ceci vous concerne*

### C'EST QUOI L'AJA ?

L'**Aide aux Jeunes (AJA)** a été mise en place en mai 2011 par la commune d'Azay-le-Brûlé. Le but : soutenir vos projets par le biais d'un suivi, de conseils, d'une aide financière... En échange, l'ensemble des jeunes ayant obtenu une aide financière doivent participer bénévolement à une ou plusieurs manifestations communales.

**⚠** C'est une démarche qui doit être portée par le jeune lui-même, au-delà de la demande d'aide, cette action lui permettra de gagner en autonomie.

### LES AIDES PROPOSÉES ?

Nous pouvons : - vous donner des conseils,  
- vous accompagner dans vos démarches,  
- vous attribuer une bourse de 500 € soumise à conditions.

### QUELLE EST LA DÉMARCHÉ À SUIVRE ?

Rédigez votre demande. Celle-ci sera ensuite étudiée au sein de la commission et si elle répond aux critères d'aides, une élue de la commune prendra rendez-vous avec vous et vous ferez le point sur vos diverses attentes. À la suite de ce rendez-vous, la commission décidera du type d'aide qu'elle peut vous apporter.

**Les demandes peuvent être effectuées tout au long de l'année.**

### OÙ PRENDRE LES INFORMATIONS ?

Vous pourrez avoir plus de renseignements et d'informations en allant à la Mairie d'Azay-le-Brûlé ou en téléphonant au 05 49 06 58 75.

**Mairie d'Azay-le-Brûlé**  
34 rue du Prieuré  
Le Bourg  
79400 Azay-le-Brûlé

**Contacts**  
T. : 05 49 06 58 75  
[www.azaylebrule.fr](http://www.azaylebrule.fr)  
[mairie@azaylebrule.fr](mailto:mairie@azaylebrule.fr)

**Horaires d'ouverture de la Mairie**  
Lundi et mercredi de 13h à 17h  
Mardi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h et de 13h à 17h

**Vous habitez la commune d'Azay-le-Brûlé !**  
**Vous avez entre 14 et 25 ans !**  
**Vous êtes apprenti(e), étudiant(e),**  
**Vous avez un projet professionnel/d'étude (y compris BAFA, permis...) à court terme,**

Une Commission a été créée au sein du Conseil municipal d'Azay-le-Brûlé, afin de connaître les besoins des jeunes et étudier les aides/conseils à leur procurer (conseils, accompagnement dans des démarches, aide financière soumise à conditions...).

**Chaque réponse fera l'objet d'un contact personnalisé.**

**Merci de Retourner ce document à la Mairie**  
**(Du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h00-17h00)**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_

Pour un mineur - Nom et prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

Adresse Postale : \_\_\_\_\_

Adresse @mail : \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Situation actuelle : (scolaire/professionnelle) \_\_\_\_\_

Votre projet pour l'année scolaire en cours ou à venir : \_\_\_\_\_

Quels sont vos besoins, vos attentes ? \_\_\_\_\_

**Mairie d'Azay-le-Brûlé - 34 rue du Prieuré - Le Bourg - 79400 Azay-le-Brûlé**  
**Directeur de la publication : Jean-François RENOUX**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service administratif de la mairie d'AZAY-LE-BRÛLÉ dans le cadre de l'opération de « aide aux jeunes » auprès des jeunes de la commune. Elles sont destinées après décision du conseil municipal, au service comptable, pour le versement de la participation. Elles sont conservées 5 ans après la fin de période de validité, de l'âge de 25 ans du demandeur. La base légale est la mission d'intérêt public. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant [mairie@azaylebrule.fr](mailto:mairie@azaylebrule.fr). Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la cnil : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)